

DACP

REF : DACP2013016

Signataire : ED/OL

Séance du Conseil Municipal du 21/03/2013

RAPPORTEUR : Jean François MONINO

OBJET : Avenants n°5 au marché d'Entreprise de Travaux Publics (METP) pour la gestion de traitement de l'air et de l'eau du centre nautique: lot n°1 : chauffage et traitement de l'air. - Lot n°2 : traitement de l'eau.

EXPOSE :

Le marché d'exploitation des installations de chauffage et de traitement d'air et d'eau du centre nautique arrive à expiration le 30 avril 2013.

Le marché en cours comporte deux lots :

- lot 1 : chauffage et traitement de l'air ;
- lot 2 : traitement de l'eau.

Chacun comportant des prestations de type P1 (fourniture d'énergie et de produits de traitement de l'eau), P2 (entretien des installations), P3 (garantie totale) et P4 (financement des travaux).

La procédure de mise en concurrence du futur nouveau marché d'exploitation est en cours et ne pourra être rendu exécutoire qu'en juillet 2013.

Aussi, afin d'assurer la poursuite de la maintenance des installations et de la fourniture d'énergie, il convient de prolonger par avenant le marché actuel pour ce qui concerne les prestations P1 et les prestations P2 des deux lots concernés, jusqu'au 30 juin 2013, prolongation qui bien entendu implique une augmentation du contrat au prorata temporis.

Concernant le lot n°1 et pour la période concernée, le coût supplémentaire s'élève pour la prestation P1 à 11 363,00€ HT et pour la prestation P2 à 1 352,00€ HT, soit 12 715,00€ HT.

Concernant le lot n°2 et pour la période concernée, le coût supplémentaire s'élève pour la prestation P1 à 2 737,00€ HT et pour la prestation P2 à 17 991,00€ HT, soit 20 728,00€ HT.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les projets d'avenant N° 5 au lot 1 et au lot 2 au METP pour la gestion de traitement de l'air et de l'eau du centre nautique et autoriser le maire à les signer avec la société COFELY.

Avis favorable de la Commission n°2

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013016

Signataire : ED/OL

OBJET : Avenants n°5 au marché d'Entreprise de Travaux Publics (METP) pour la gestion de traitement de l'air et de l'eau du centre nautique: lot n°1 : chauffage et traitement de l'air.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu le projet d'avenant n°5,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission d'appel réunie le 14 mars 2013

Sur avis favorable de la Commission municipale n°2,

Considérant qu'il y a lieu de prolonger le marché actuel pour ce qui concerne les prestations P1 fourniture (d'énergie et de produit de traitement d'eau) et les prestations P2 (maintenance des installations de chauffage et de traitement d'air et d'eau) jusqu'au 30 juin 2013 jusque la procédure de passation en cours arrive à son terme.

A l'unanimité

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°5 au lot n°1 (chauffage et traitement de l'air) du marché d'Entreprise de Travaux Publics pour la gestion de traitement de l'air et de l'eau du centre nautique, prolongeant le marché actuel jusqu'au 30 juin 2013 et augmentant pour la période concernée, la prestation P1 de 11 363,00€ HT et la prestation P2 de 1 352,00€ HT soit au total 12 715,00€ HT.

AUTORISE le maire à signer ledit avenant avec l'entreprise COFELY.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

Publié le : 27/03/2013

Certifié exécutoire le : 29/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013016

Signataire : ED/OL

OBJET : Avenants n°5 au marché d'Entreprise de Travaux Publics (METP) pour la gestion de traitement de l'air et de l'eau du centre nautique. Lot n°2 : traitement de l'eau.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu le projet d'avenant n°5

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission d'appel réunie le 14 mars 2013

Sur avis favorable de la Commission municipale n°2,

Considérant qu'il y a lieu de prolonger le marché actuel pour ce qui concerne les prestations P1 fourniture (d'énergie et de produit de traitement d'eau) et les prestations P2 (maintenance des installations de chauffage et de traitement d'air et d'eau) jusqu'au 30 juin 2013 jusque la procédure de passation en cours arrive à son terme.

A l'unanimité

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°5 au lot n°2 (traitement de l'eau) du marché d'Entreprise de Travaux Publics pour la gestion de traitement de l'air et de l'eau du centre nautique, prolongeant le marché actuel jusqu'au 30 juin 2013 et augmentant pour la période concernée, la prestation P1 de 2 737,00€ HT et la prestation P2 de 17 991,00€ HT, soit un total de 20 728,00€ HT.

AUTORISE le maire à signer ledit avenant avec l'entreprise COFELY.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

Publié le : 27/03/2013

Certifié exécutoire le : 29/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué